



## Procès verbal

### Bureau Directeur téléphonique du 18 juin 2010

Présents : BECCIA Evelyne, DEMETZ Jean-Paul, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain.

Assistent : MANOUVRIER Alexis, SCARSI Claude, GUICHARD Jean-Louis.

Excusés : DELPLANQUE Joël, COSTANTINI Daniel, SAURINA Patricia, VILLEPREUX Brigitte.

Sous la présidence de BETTENFELD Jacques, le président étant indisponible et s'étant fait excusé.

La séance est ouverte à 12 h depuis le siège de la FFHB à Gentilly.

1. Le Bureau Directeur approuve, à la demande de Francis SEREX, Président de la CNCG, la nouvelle écriture de l'article 3 du règlement intérieur de la CNCG pour une mise en conformité avec les textes des règlements généraux adoptés lors de la dernière Assemblée Générale de la FFHB :

« *La commission a pour attribution :*

*-de contrôler et autoriser les clubs à évoluer dans le secteur élite et la LFH,*

*-d'autoriser ou non les clubs à recruter des joueurs professionnels,*

*-de contrôler et vérifier la gestion des clubs,*

*-d'appliquer les dispositions prévues dans les règlements généraux de la FFHB en matière d'attribution ou de retrait d'un statut de joueur professionnel,*

*-le traitement des litiges relevant de sa compétence,*

*-de prononcer des sanctions conformément aux dispositions prévues aux règlements généraux. »*

2. Le Bureau Directeur valide, en application de l'article 26 des règlements généraux, les nouvelles conventions entre clubs pour la saison 2010-2011 proposées par la Commission Nationale des Statuts et de la Réglementation division Règlements et Qualifications du 9 juin 2010:

- Côte d'Azur : LA VALETTE HANDBALL – HANDBALL LA GARDE (N3M) :

- Franche Comté : BELFORT AUHB – BEECH VA PAYS DE MONTBELIARD HB (N1M)

- Nord - Pas de Calais : MAUBEUGE - ALNOYES AYMERIES (N3F)

- Midi-Pyrénées : RODEZ AVEYRON HANDBALL – HBC BARAQUEVILLE COLOMBIES (N3F)

Le Bureau Directeur prend acte des renouvellements des conventions prononcées par cette commission.

3. Conformément à l'article 12.6 du règlement intérieur fédéral et sur proposition de Pascal BAUDE, Président de la COC nationale, le Bureau Directeur approuve la désignation de Sylvie MARSAL comme membre de la Commission nationale d'organisation des compétitions.

4. Conformément aux articles 12.3 du règlement intérieur fédéral et 2.5 du règlement disciplinaire, et sur proposition de Dominique PERNELET, Présidente de la Commission nationale de discipline, le Bureau Directeur approuve la désignation de Sylvain BACQUAERT comme membre de la Commission nationale de discipline.

5. Le Bureau Directeur, suite à la demande de Dominique PERNELET, Présidente de la Commission nationale de discipline, demande au Président de la FFHB d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre d'un joueur clairement identifié lors d'une affaire disciplinaire traitée par la Commission et finalement classée sans suite.

6. Le Bureau Directeur valide, à la demande de Dominique PERNELET, Présidente de la Commission nationale de discipline, l'organisation d'une réunion des Présidents de commissions de discipline régionales le samedi 11 septembre de 10 h à 17 h au siège de la FFHB, selon les conditions définies lors de cette demande et lors de la réunion du samedi 19 juin entre les commissions disciplinaires fédérales.

7. De la même manière, à la demande de Monique ANSQUER, Présidente de la Commission des finances et du budget, le Bureau Directeur valide la réunion des Trésoriers de Ligue qui se déroulera le samedi 18 septembre au siège de la FFHB.

8. Le Bureau Directeur valide les textes relatifs aux centres de formation de clubs professionnels, à savoir le « Règlement pour l'agrément des centres de formation des clubs professionnels de Handball » et le « Statut du joueur de handball en formation ». Il s'agit principalement de se mettre en conformité avec le code du sport et de clarifier le statut des joueurs en centre de formation, notamment en cas de prêt ou de relégation du club en division 2. En outre, le Bureau Directeur décide leur application immédiate, compte tenu des signatures actuelles des conventions de formation.

9. Le Bureau Directeur valide, à la demande de Dominique PERNELET, Présidente de la Commission nationale de discipline, la modification de l'article 3 du règlement intérieur de la Commission nationale de discipline. *« Les membres de la Commission Nationale de Discipline de la FFHB sont astreints à une obligation de confidentialité pour les faits, actes et informations dont ils ont pu avoir connaissance en raison de leurs fonctions. Toute infraction à cette disposition entraîne de fait la cessation des fonctions du membre de la Commission Nationale de Discipline de la FFHB. Cette décision n'est pas susceptible d'appel (Article 5 du Règlement d'Examen des Réclamations et des Litiges et Article 6 du Règlement Disciplinaire de la FFHB). Dès le lancement d'une procédure disciplinaire à l'encontre d'un membre de la Commission Nationale de Discipline, une mise en congé de la personne concernée sera formalisée par le Président de la Commission Nationale de Discipline de la FFHB à son encontre. Un membre de la Commission Nationale de Discipline qui sera sanctionné (y compris avec sursis) par une commission de discipline départementale, régionale, nationale, voire internationale sera automatiquement exclu de la Commission Nationale de Discipline, cette décision ne pouvant faire l'objet d'un quelconque appel. »*

Les autres articles sont sans changement, la numérotation des articles est également corrigée.

10. Philippe BANA fait le point sur les dernières négociations de la Convention FFHB/LNH.

11. La Convention FFHB/ HBV 2010 sur le Sandball doit être signée par le Président. Une sous commission du développement, sous la responsabilité de Philippe BOUTHEMY, administrateur fédéral, est mise en place sur cette activité en lien avec la Cellule événementielle. Le Sandball tour et le Sandball fédéral feront étape à Binic le 9 et 10 juillet en prélude à la valorisation des activités Sandball organisées par les structures fédérales.

12. Le Bureau Directeur prend note de la proposition d'organisation en 2010-2011 d'une finale de D2M en matches aller-retour pour attribution du titre. Cette évolution mineure de la formule actuelle est actuellement soumise à l'accord des clubs, entraîneurs et joueurs de cette division.

13. Philippe BANA présente le « brouillon » de la candidature au Mondial 2015. Il insiste sur les enjeux de cette candidature française et du travail qu'elle nécessitera de mettre en place.

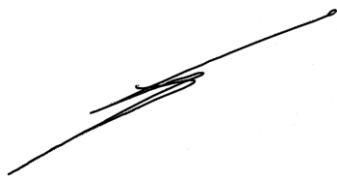
14. Questions diverses :

Le Bureau Directeur valide la modification de l'article 3 du règlement intérieur de la Commission des finances et du budget, sur proposition d'Alain KOUBI et de Monique ANSQUER, de supprimer la dernière phrase relatives aux engagements de dépenses de 10 à 15 K€ dans la mesure où cela ressort désormais de la commission d'appel d'offres mise en place par le Bureau Directeur du 12 novembre 2008.

Claude SCARSI et Jean-Louis GUICHARD font le point sur la situation et le statut de certains personnels de la fédération, présentent la visite qui aura lieu le 5 juillet pour évaluer les mesures de sécurité à mettre en place au siège fédéral, évoque la finalisation des travaux et aménagements qui permettront de mettre à la disposition des élus et du personnel 3 salles de réunion et des locaux de stockage.

Alain KOUBI évoque les difficultés rencontrées avec Gesthand pour la comptabilisation des mutations et demandera aux Présidents de Ligue une attestation sur l'honneur pour évaluer le nombre de mutations à facturer aux Ligues.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12 h 50.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Jacques BETTENFELD,  
Vice-président délégué

A handwritten signature in black ink, featuring a large, elongated loop on the left side and several vertical strokes on the right, ending in a horizontal line.

Alain JOURDAN,  
Secrétaire général